

Madame la Bourgmestre,

Je souhaite introduire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du 29 août 2022.

Convocation de la Commission des Travaux

Lors du dernier Conseil communal, j'ai déclaré que j'approuvais le procès-verbal de la séance précédente. Par contre, j'ai exprimé mon désaccord sur le fait qu'un Echevin puisse décider de ne plus organiser de Commission.

Dans votre réponse, vous m'avez invité à rester sur le point de l'approbation du procès-verbal, de ne pas me prononcer sur le fond et de déposer un point supplémentaire, ce que je fais sur votre suggestion.

Ma question sera brève : la majorité approuve-t-elle cette déclaration de Monsieur l'Echevin Evrard et la soutient-elle ?

Je pense que Monsieur Evrard n'a pas le pouvoir à lui seul de prendre une telle décision.

Quelle attitude allez-vous adopter ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel GOBERT
Conseiller communal PepS